

Juillet 2026



Demande d'examen au cas par cas Projet photovoltaïque Kereil (29)

ANNEXES

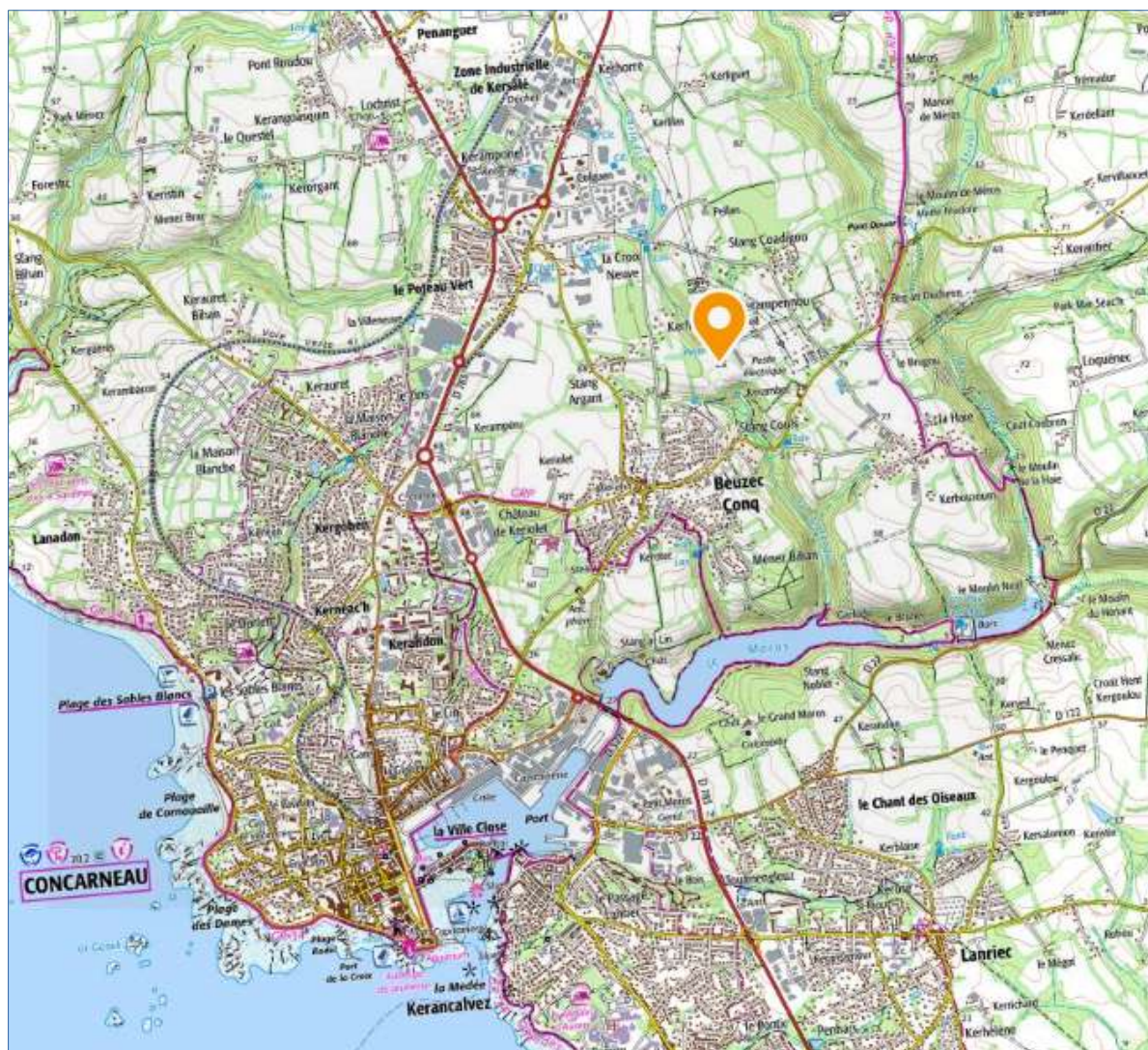
Interlocuteur :
Pierre Jourdain
pierre.jourdain@eo-coop.fr
Tel: 06.87.91.06.51



Sommaire

- Localisation du site
- Zonages urbanisme
- Zones d'accélération des énergies renouvelables
- Obligations légales de débroussaillage
- Document-cadre du département du Finistère
- Description des abords du projet
- Zonages patrimoniaux à proximité du site
- Zones environnementaux à proximité du site
- Vue aérienne et localisation des prises de vue
- Photos des abords du terrain et covisibilité du site
- Photos du terrain d'assise
- Le raccordement : principes et hypothèses
- Les installations envisagées

Plan de situation



Le terrain d'implantation se situe sur la commune de Concarneau, au nord-ouest du quartier de Beuzec Conq, au lieu-dit Kereil.

Le terrain est mentionné dans le décret n° 2025-842 du 22 août 2025, qui identifie les friches pour lesquelles une dérogation à la loi Littoral est possible s'agissant des projets solaires.



Plan de situation et nature du terrain

Le terrain d'implantation se situe dans un secteur peu urbanisé, et à distance des voies de communication. Il n'est accessible que par un chemin de desserte en impasse via le hameau de Kereil. Les habitations les plus proches sont situés à environ 150m (Kereil au nord-est, nouveau lotissement à Beuzec Conq au sud-ouest).

Le terrain d'implantation est une ancienne décharge d'ordures ménagères, exploitée à partir de 1970 et dont la réhabilitation a été achevée en 2007. Au cours de l'exploitation, le dôme de déchets est progressivement venu combler le vallon creusé par le ruisseau du Garlodic, la circulation de ce dernier devenant souterraine.

En fin d'exploitation le terrain a été nivelé et stabilisé, avec un reprofillement en paliers et glacis des fronts nord et sud. Le terrain est recouvert d'une couche de fermeture en argile et d'une couche de terre végétale de 30cm, ensemencée en herbacée. Le site est impropre à toute culture ou occupation humaine.

Périmètre de l'ancienne décharge de Kereil

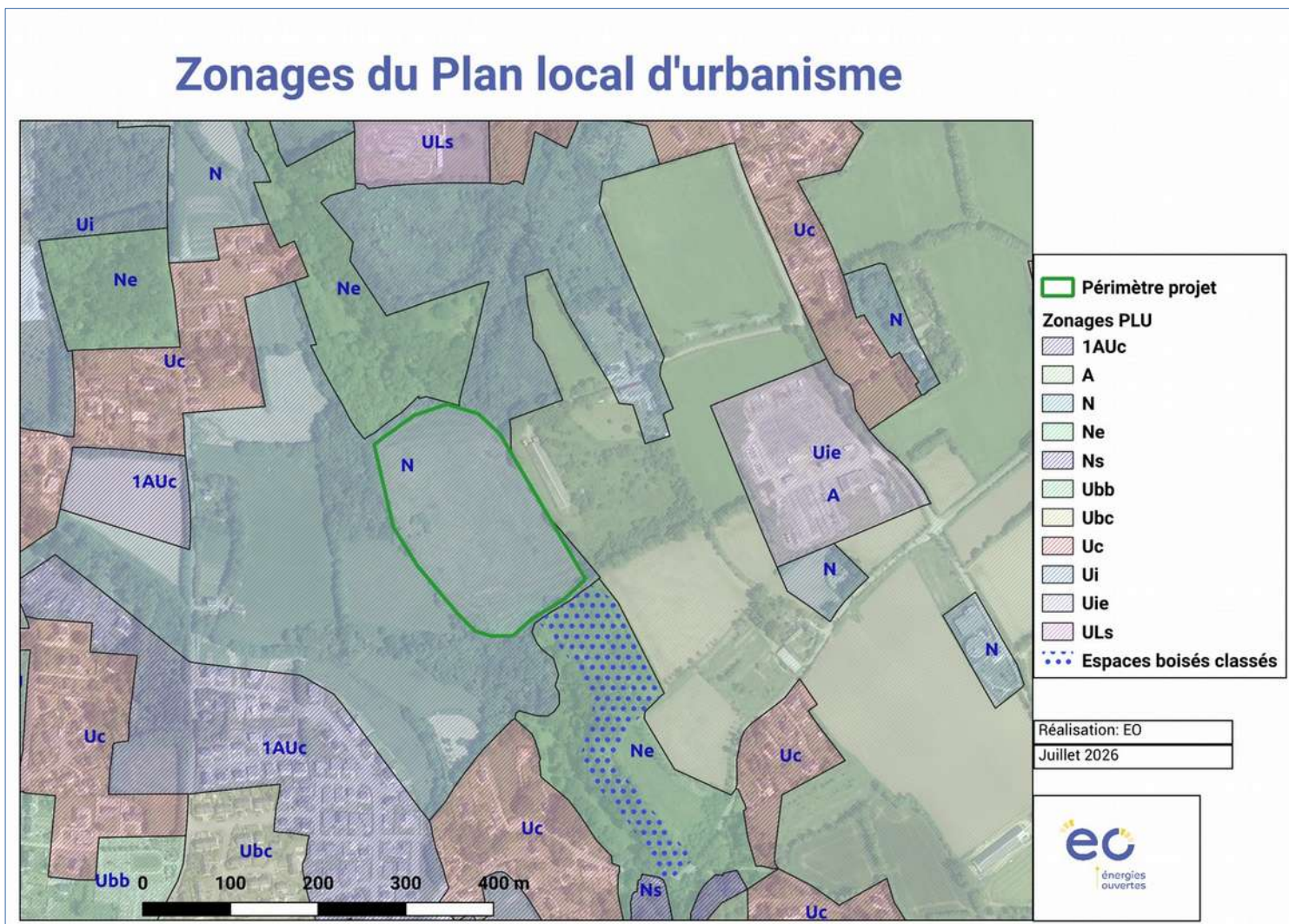


Réalisation: EO
Juillet 2026





Zonage urbanisme



Le terrain d'implantation est couvert par le PLU de Concarneau, dont la dernière procédure a été approuvée le 13/11/25. Il est classé en zone N.

Un espace boisé classé est localisé au sud-est du terrain, en contrebas (ripisylve non remblayée).

Le terrain est situé en-dehors des secteurs classés au Site Patrimonial Remarquable (SPR / AVAP).



Zones d'accélération des énergies renouvelables

Portail cartographique des énergies renouvelables

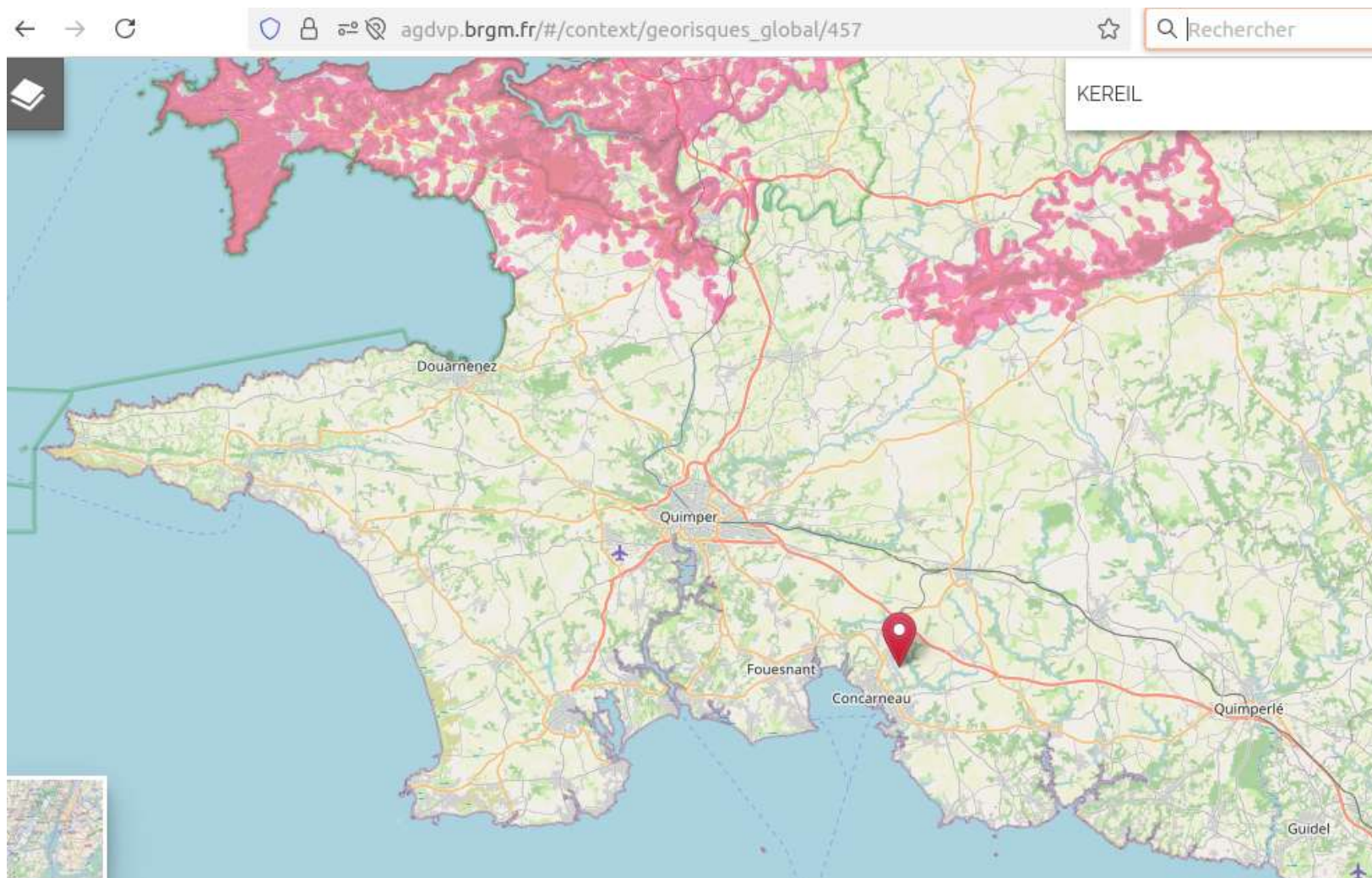
Accès grand public



Le terrain a été retenu par la commune de Concarneau comme Zone d'Accélération des Energies Renouvelables.



OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT



Le terrain d'implantation se situe en-dehors de de tout secteur concerné par les obligations légales de débroussaillage.



DOCUMENT-CADRE

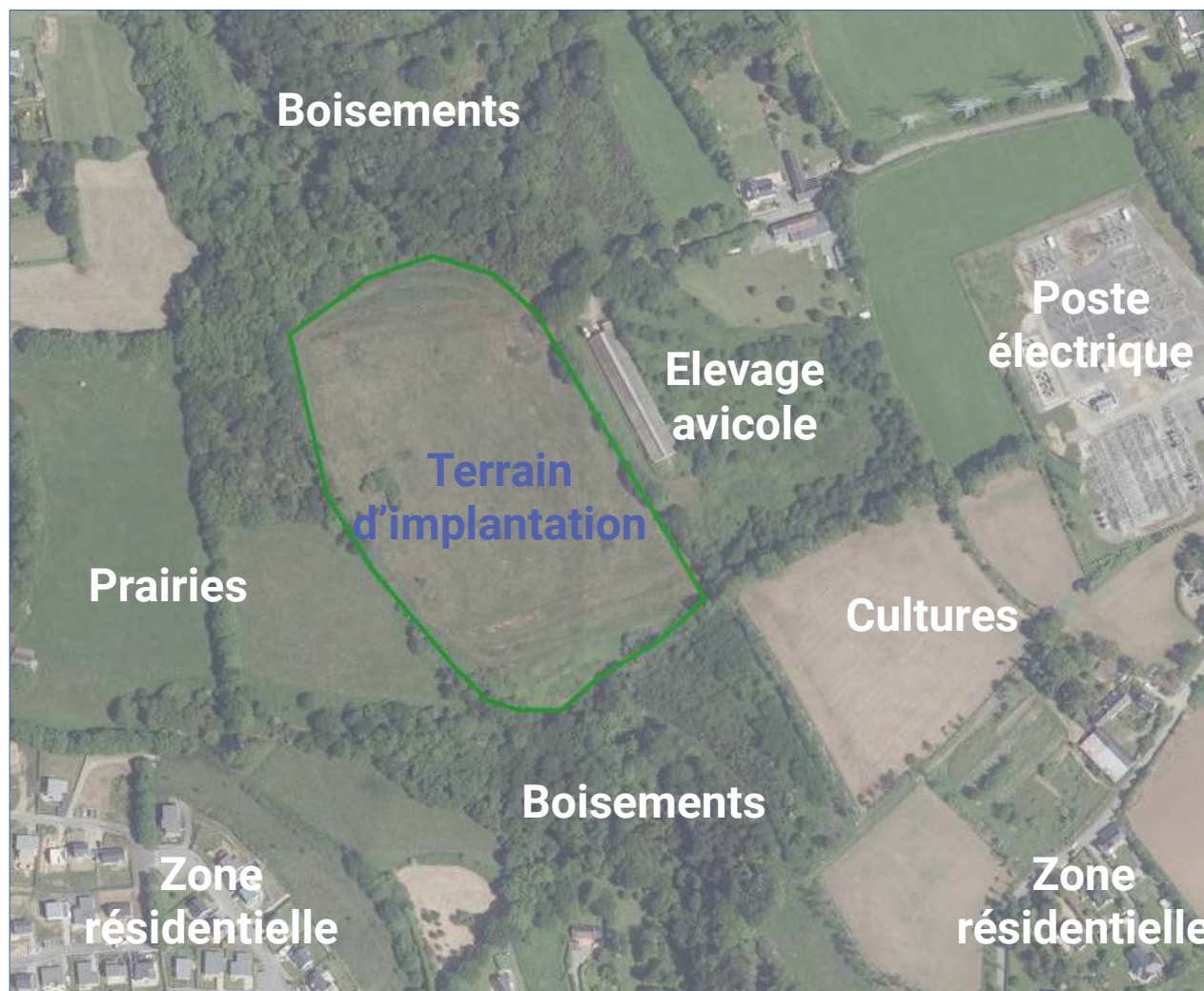


Les parcelles constitutives du terrain d'implantation (une partie des parcelles cadastrées sous les numéros ZP 22, 125, 129 et 134) sont inscrites au document-cadre relatif aux projets photovoltaïques sur terrains agricoles, naturels et forestiers, arrêté par le préfet du Finistère en date du 29/01/26.

L'extrait du visualiseur cartographique ci-dessus en témoigne.



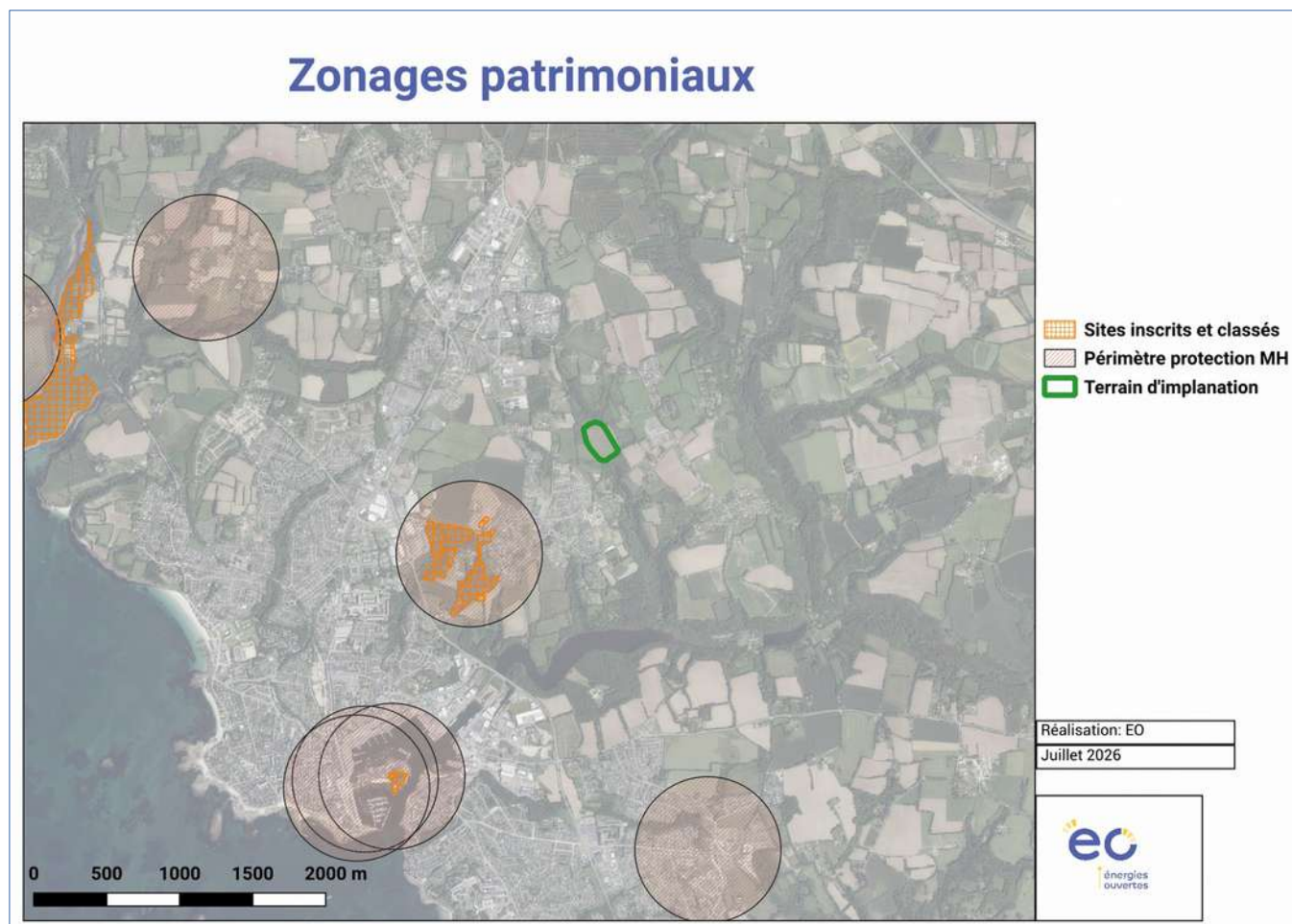
Les abords du site du projet



Le site est une ancienne décharge d'ordure ménagère, qui est venue combler le vallon creusé par le ruisseau du Garlodic. Le vallon reste boisé en amont et en aval. Un bosquet est aussi présent au nord-ouest. Autour s'étendent des terrains agricoles (prairies, grandes cultures, poulailler jouxtant le terrain). Un poste électrique haute tension est situé à l'est du site. Des secteurs résidentiels se rencontrent un peu plus loin.



Zonages patrimoniaux aux abords du site



Aucun site patrimonial n'est localisé à proximité immédiate du site.

Le terrain d'implantation se situe à plus d'1 km du monument historique le plus proche, le château de Keriolet, localisé au sud-ouest. Les autres monuments historiques sont tous à plus de 2km.

Le site inscrit le plus proche est le domaine de Keriolet (bois autour du château) à environ 900m. Au-delà il s'agit du bois de la Ville close à 2,5km.

Le site classé le plus proche est l'anse Saint Laurent, à plus de 3km au nord-ouest.



Zonages environnementaux aux abords du site

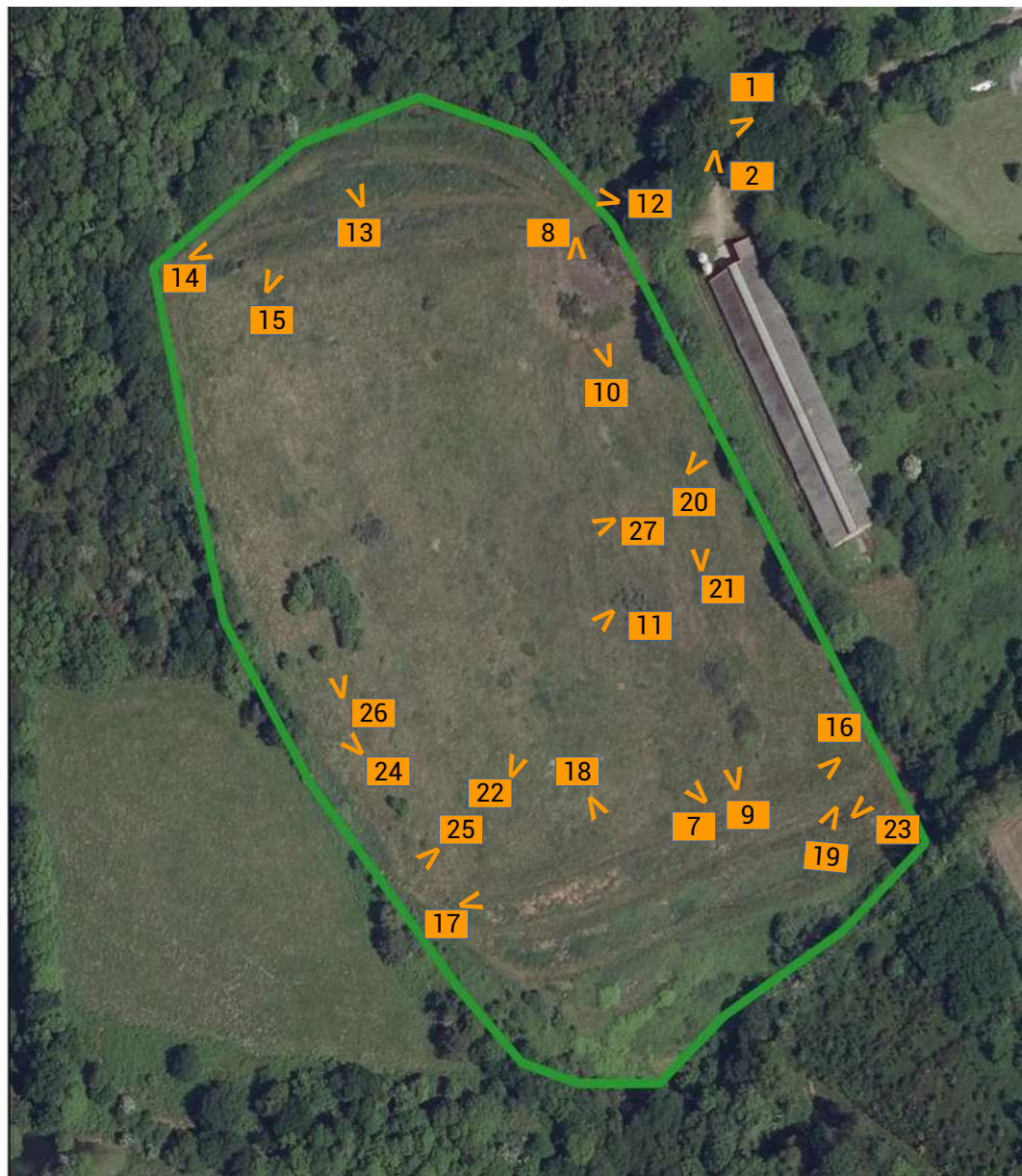


Le terrain d'implantation se situe à environ 3km du zonage environnemental le plus proche :

- La Zone de Protection Spéciale Dunes et Côtes de Trévignon est à 3km à l'ouest
- La ZNIEFF 1 vallée de Kergoat est à 7km à l'ouest
- La ZNIEFF 2 Vallées de l'Aven et du Ster Goz est à 7km à l'ouest



Photographies de la zone d'implantation – Octobre 2025





Les abords immédiats du terrain

DEPUIS LE CHEMIN D'ACCÈS AU NORD-EST



Vue 1 – Vers l'ouest

L'accès au terrain par un chemin bocager.



Vue 2 – Vers le sud

A côté de l'entrée se trouve un bâtiment d'élevage de volailles.

L'accès au site se fait via le hameau de Kereil, par une petite route qui quitte la voie communale Chemin de Kerampennou. La route d'accès se termine par un chemin bocager. L'accès au terrain est barré par un portail. A proximité immédiate se trouve un bâtiment d'élevage de volailles, installé parallèlement au terrain sur sa bordure nord-ouest.



Vue éloignée vers le terrain

DEPUIS LE LOTISSEMENT DE XXX, AU SUD-OUEST



Vue 3 – Vers le nord-ouest

Depuis la rue Galilée (photo zoomée)



Vue 4 – Vers le nord-ouest

Depuis la rue Copernic



Vue 5 – Vers le nord-ouest

Depuis la rue Copernic

Au sud-ouest se trouve le quartier de Beuzec Conq. Un lotissement récent s'y étend en direction du site. Cependant la plupart des maisons ne sont pas orientées vers le site. Seules quelques unes d'entre elles ont une vue partielle sur le terrain, souvent masqué en partie par la végétation, et au sein de laquelle s'aperçoit aussi le bâtiment d'élevage et une ligne à haute tension.

(emprise du terrain indiquée en vert sur les photos)



Vue 6 – Vers le nord-ouest

Depuis une ouverture entre les maisons dans le bas du lotissement, le terrain n'est pas visible, masqué par les haies et boisements. (extrait Google streetview)



Nature du terrain d'implantation

SURFACE PRINCIPALE - PLATEAU

Le terrain est principalement constituée d'une grande surface plane d'environ 200m de longueur sur 150m de largeur, orientée nord-ouest / sud-est. C'est un plateau herbacé, qui correspond au dôme de déchets nivelé, recouvert d'une couche d'étanchéité en argile et de 30cm de terre végétale. Ce substrat est inadapté au développement d'une flore riche et diversifiée.



Vue 7 – Vers le nord-nord-est

L'essentiel du terrain est occupé par une pelouse rase et peu diversifiée.



Vue 8 – Vers le sud

A l'entrée du terrain et sous la haie arborée, l'herbe est un peu plus grasse. Un fourré d'ajonc s'est développé.



Vue 9 – Vers le nord

De rares bouées d'ajoncs ponctuent la pelouse.



Vue 10 – Vers le nord-nord-

La faible densité de la couverture herbacée trahit la pauvreté du sol recouvrant les déchets.



Vue 11 – Vers le sud-ouest

Ponctuellement des ajoncs colonisent le terrain. Les premières maisons de Beuzec Conq sont visibles vers le sud-ouest.



Nature du terrain d'implantation

PALIERS ET GLACIS NORD

Le nord du terrain a été aménagé en glacis, afin de stabiliser le dôme de déchet et d'assurer une transition progressive vers le vallon. Plusieurs paliers sont formés entre le plateau et le vallon. Ce dernier est occupé par une ripisylve dense.



Vue 12 – Vers l'ouest

L'entrée du terrain donne directement sur le glacis nord (vue depuis le portail).



Vue 13 – Vers le nord-nord-ouest

Le vallon du Garlodic au nord, densément boisé avant d'être comblé par le terrain.



Vue 14 – Vers le nord-est

Le premier palier aménagé en contrebas du terrain au nord.



Vue 15 – Vers le nord-nord-est

Glacis et paliers sont couverts d'une pelouse rase. Une végétation ligneuse prend le relais en approchant du vallon.



Nature du terrain d'implantation

PALIERS ET GLACIS SUD

Comme au nord, le sud du terrain a été aménagé en glacis, avec des paliers. La strate herbacée cède progressivement la place aux arbres, avec une phase de transition à partir du 3^{ème} et 4^{ème} palier.



Vue 16 – Vers le sud-ouest

Glacis et premier palier enherbé au sud du terrain.



Vue 17 – Vers l'est-nord-est

La pelouse rase qui occupe le terrain et ses aménagements contraste avec la densité des boisements sur la lisière est.



Vue 18 – Vers le sud-sud-est

Au sud le ruisseau du Garlodic reprend ses droits. Sa vallée est densément boisée.



Vue 19 – Vers le sud-sud-ouest

Sur le versant sud, une végétation rudérale assure la transition vers la forêt.



Nature du terrain d'implantation

LISIÈRE EST

Sur son flanc Est, le terrain est bordé par une haie, alternant des parties arborées et des parties arbustives.



Vue 20 – Vers le nord-nord-est

Près de l'entrée, quelques beaux chênes témoignent de l'ancien maillage bocager, avant de céder la place à des fourrés de ronces et de fougères.



Vue 21 – Vers le nord

Un peu plus au sud, la haie prend une forme arbustive.



Vue 22 – Vers le nord-nord-est

La pelouse centrale avec, en arrière-plan et bordant le poulailler, la lisière végétale alternant arbres de haut jet et fourrés.



Vue 23 – Vers le nord-est

A l'angle sud-est, la haie reprend un aspect arboré, avec des sujets plus jeunes.



Nature du terrain d'implantation

LISIÈRE OUEST

A l'ouest, le terrain est encadré par un petit bois dans sa partie nord. Cette lisière boisée évolue progressivement vers une haie lâche plus au sud, avant de céder la place à une haie ajourée alternant arbustes et arbres ponctuels.



Vue 24 – Vers le nord-ouest

Le nord-ouest du terrain est bordé par un petit bois.



Vue 25 – Vers le sud-ouest

Sur la partie sud, quelques arbustes ou arbres isolés peinent à former une haie.



Vue 26 – Vers le nord

Vers le milieu du terrain, un petit bosquet de saules s'est développé à proximité de la lisière.

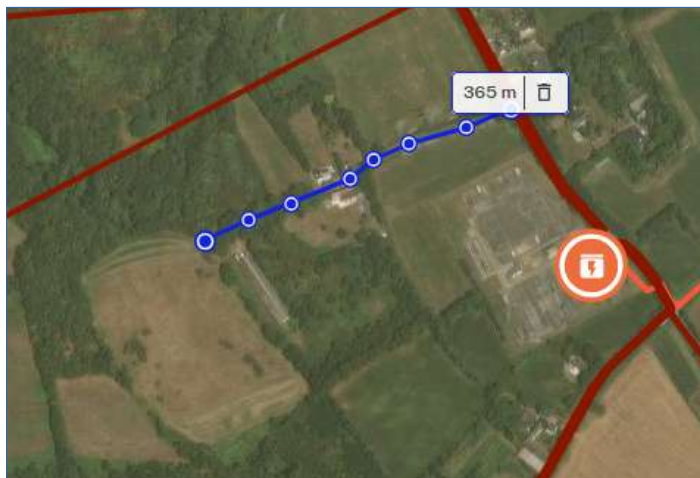


Vue 27 – Vers l'ouest-sud-ouest

Le bosquet de saules apparaît au second plan. Derrière on distingue la transition entre le massif boisé et la haie au profil relâché.



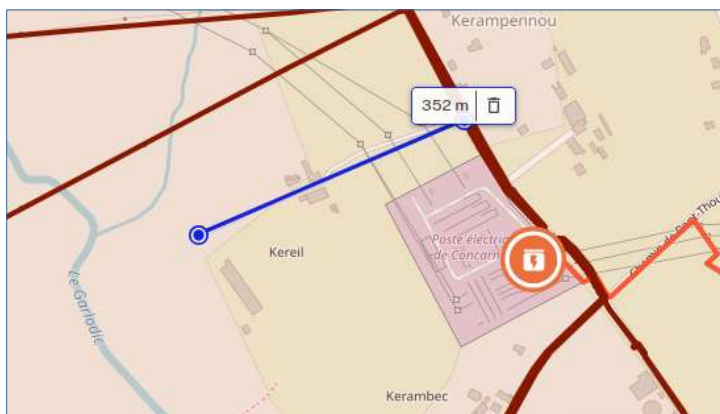
Raccordement - Hypothèses



Le raccordement électrique du projet est envisagé par la création d'une antenne souterraine, piquée sur le réseau aérien 20kV existant, issu du poste source de Concarneau, situé à proximité immédiate du site.

Le point de jonction le plus probable se ferait sur le chemin de Kerampennou, au débouché du chemin de Kereil, à environ 350m au nord-est du site.

Le raccordement étant du ressort d'Enedis, le tracé définitif et les travaux seront de leur responsabilité. Le câble électrique sera enfoui, en bordure de chemin puis de chaussée. Le tracé prévisionnel ne traverse pas de zones humides.



Tracé prévisionnel du raccordement au réseau public, par un câble enterré sur environ 350m.



Poste source de Concarneau, à 300m à l'est du terrain



Implantation de la centrale – Schéma prévisionnel indicatif

La centrale solaire envisagée serait composée de rangées de tables photovoltaïques de 4 à 6m de large (projection au sol) inclinées entre 15 et 25°, orientées vers le sud et séparées de 3 m environ.

Les tables seraient installées sur l'ensemble de la partie plane du terrain, en évitant un petit bosquet de saules sur la partie ouest du terrain.

Les tables reposeraient sur des longrines ou système équivalent, afin d'éviter tout affouillement dans le dôme de déchets.

Une piste interne permettrait de parcourir la centrale (maintenance,

secours), en empruntant le cas échéant les talus en contrebas du plateau au nord et au sud. Elle serait fermée par un portail donnant sur le chemin existant au nord-est. Un local technique d'environ 3x8m, réunissant les équipements électriques, serait situé en limite de propriété. Une citerne incendie de 120m³ serait localisée à proximité. L'ensemble des installations serait ceint d'une clôture grillagée de 3m de haut maximum.

Implantation prévisionnelle indicative

